



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

U Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU 30 JUIN 2017**

Le 30 JUIN deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le 23 juin deux mille dix-sept, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Monsieur Jacky PERREAUT Adjoints au Maire
Monsieur Emmanuel MICHELET, Monsieur Paul DESPIERRES, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Éric MOREAU, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT, Monsieur Marc CHAMBREUIL conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Rosa MALANDAIN qui avait donné pouvoir à Monsieur Éric MOREAU
Madame Marie-France BLANCHARD qui avait donné pouvoir à Monsieur Daniel THERVILLE
Madame Michelle MERLE qui avait donné pouvoir à Monsieur Jean DESCOURS.
Monsieur Jérôme GRILLET qui avait donné pouvoir à Monsieur Marc CHAMBREUIL
Madame Corinne MARTIN

Etait absent : Néant

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance

1 – Extension du Columbarium et aménagement du jardin du souvenir

Il serait souhaitable que l'aménagement du Columbarium et du jardin du souvenir soit réalisé pour la Toussaint. Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour choisir le devis de l'entreprise THOMEY de SAINT YAN pour un montant de 12 972 € HT pour la réalisation de 15 cases.

L'entreprise Martin de St Leger les Paray et l'entreprise COUTO ont transmis des devis pour l'aménagement paysager et la création d'une dalle en béton désactivé. Le conseil les étudiera et se prononcera ultérieurement.

Une subvention dans le cadre des « appels à projet 2017 » a été présentée au conseil départemental.

2- Fixation du seuil d'imputation et investissement

A l'unanimité, le conseil valide le seuil d'imputation à partir de 100 €.

3- Adhésion CAUE 2017

A l'unanimité le conseil se prononce pour le renouvellement de l'adhésion au CAUE.

4- SYDEL : Programme éclairage public 2017

Le SYDEL a inscrit dans sa programmation 2017 la réalisation des travaux d'enfouissement de ligne entre le Bourg et le poste des Chaumas. Le montant de l'investissement total est de 23 207 €. Le reste à charge pour la commune est de 10 200 €, correspondant à la pose des lampadaires.

Le conseil se prononce à l'unanimité afin que la commune prenne en charge la somme de 10 200 €.

5 – RODP/GRDF

Le conseil se prononce à l'unanimité pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public par GRDF Distribution, soit 342€.

6 – Fixation des tarifs Cantine scolaire et garderie périscolaire année scolaire 2017-2018

Concernant la fourniture des repas pour l'année 2017-2018, Madame Catherine ROY demande que le conseil se prononce pour le maintien de la Résidence Parodienne.

11 voix Pour et 3 abstentions.

La Résidence Parodienne maintient ses tarifs (soit 3,60€ pour les enfants et 4€ pour les adultes).

Le conseil se prononce par 11 voix pour et 3 abstentions pour reconduire les tarifs municipaux pour la rentrée scolaire de 2017-2018 (soit 4€ pour le repas enfant et 5.80€ pour le repas adulte).

Le conseil se prononce à l'unanimité pour maintenir les tarifs de la garderie à la rentrée scolaire de 2017-2018. Soit : 1,70€ de l'heure. (Créneau d'une demi-heure possible à 0,85€).

7- Rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2017-2018

Le gouvernement a donné la possibilité de changer les rythmes scolaires pour un éventuel retour à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine. Toutefois, pour cela un Conseil d'école réunissant les enseignants, les représentants des parents d'élèves et des membres de la commission scolaire devait avoir lieu avant le 30 juin pour qu'une décision conjointe soit prise et ainsi une dérogation demandée. La municipalité ayant opté pour se rattacher au choix majoritaire des familles, un questionnaire leur avait été soumis au préalable.

Résultats : 47 retours sur 57 dont 33 pour un retour à 4 jours, 12 pour le maintien à 4,5 jours et 2 sans avis. Les enseignants partageant cette préférence en mettant en avant la fatigue des enfants, la décision commune a été prise pour le rythme scolaire hebdomadaire de 4 jours en septembre 2017 avec comme conséquence l'arrêt des NAP.

8 – Recrutement agent contractuel service civique

La durée de contrat d'un agent en « service civique » peut aller de 6 à 12 mois pour une rémunération de 580.55€ mensuel, dont une prise en charge par l'état de 472.97 € et le reste à la charge de l'employeur. Cette personne s'occuperait de l'adressage des voies communales et de la numérisation des données pour le cimetière. La commune passerait par la mission locale pour le recrutement de cette personne.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour que la commune réalise les démarches, pour l'embauche d'un jeune, dans le cadre d'un service civique.

9 – Point Charolais Biogaz : Appel (C.A.A. Lyon)

Monsieur le Maire informe que la commune a interjeté appel auprès de la Cours Administrative d'Appel de Lyon comme évoqué lors du dernier conseil municipal.

10 - Lotissement le Montier

Monsieur Jean-Yves GRILLET informe que l'entreprise BOUHET a terminé les travaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées. Les délais sont à ce jour respectés.

Il reste le bassin de rétention à réaliser avec un coût supplémentaire d'environ 7 000 € ainsi que l'assainissement individuel de toutes les parcelles.

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT demande si nous avons des demandes pour l'achat des parcelles.

Le maire lui répond que nous avons, à ce jour, plus de 6 personnes intéressées et concernant les logements des aînés 12 demandes pour 6 appartements disponibles.

11 - Questions diverses

Le maire informe le conseil qu'il a été invité à une réunion avec la communauté de communes du Grand Charolais pour la présentation, par l'entreprise LUXEL, d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site Eternit sur une surface de 13 à 20 hectares.

Les réunions des 12 et 13 juin sur l'adressage des voies communales ont rassemblé environ 80 personnes à chaque fois.

Une seule demande de changement de nom de rue a été soumise et approuvée. A ce jour 3 entreprises ont été sollicitées (PVP, SERI ROSI et GIROD) pour des devis pour les plaques de rue et les numéros d'habitation.

2 réunions d'information sur l'utilisation des défibrillateurs à destination des employés communaux, des associations, du conseil des sages et des conseillers municipaux se sont tenues les 26 et 27 juin à la salle des fêtes.

Le 2^{ème} appartement au-dessus de la cantine est loué à Mr Bouillon et Mme Aggoun. Le conseil se prononce à l'unanimité afin que le bail débute à

compter du 1^{er} juin. Le conseil se prononce également à l'unanimité pour l'occupation du logement au 15 juin 2017.

Plusieurs devis ont été réalisés pour l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle des mariages. Le choix du conseil se porte à l'unanimité pour l'entreprise DEBARNOT.

Monsieur Éric MOREAU demande qu'une réflexion soit engagée pour l'installation d'une climatisation au rez de chaussée de la Mairie. Les avis divergent. Des devis seront réalisés.

Monsieur Jean-Yves GRILLET fait un point sur le 0 phyto. La commune est dans cette démarche depuis le 01 janvier 2017. Le conseil se prononce par 13 voix pour et 1 abstention pour l'achat d'un matériel motorisé pour le désherbage.

Le maire fait un compte-rendu du dernier conseil communautaire du lundi 26 juin à St Yan. Il en ressort notamment :

- Qu'il n'y aura pas de modification de tarif de la taxe des ordures ménagères pour l'année 2017.
- Que La loi Notre a enlevé la compétence de préemption des parcelles classées constructibles aux communes devenant ainsi compétence du conseil communautaire. Cependant, celui-ci a décidé à l'unanimité de laisser ce droit de préemption aux communes. Il en est de même pour les pouvoirs de police qui restent également de la compétence du maire.

Des dégradations ont été commises à la salle de sport le week-end du 24 et 25 juin. Des portes de secours ont été dégradées avec bris de glaces. Le maire a déposé plainte contre X à la gendarmerie.

Madame Catherine ROY informe que 20 jeunes du Conseil Municipal Jeune (actuel et ancien) ont visité le Sénat le mercredi 28 juin 2017, suite à l'invitation du Sénateur Jérôme DURAIN. 12 adultes ont également participé.

Le maire a reçu des lettres de remerciements de plusieurs associations suite à l'octroi des subventions 2017.

Les employés communaux disposeront du matériel utilisé au préalable pour les NAP, lors des heures de garderie, pour les enfants qui le souhaitent.

Madame Catherine ROY informe le conseil qu'une animation aura lieu le mardi 18 juillet sur le stade à 18h30 par la troupe : « Le Théâtre en l'Air », ouverte à tous. De plus, est proposé dans l'après-midi, un atelier de théâtre dont le coût : 160 euros est à la charge de la commune, si au moins 10 enfants participent

Le conseil donne un avis favorable par 10 voix pour et 4 abstentions.

Madame Betty Vigoureux souhaite encore utiliser la salle de mosaïque le mercredi AM dans le cadre de son association. Le conseil donne son accord.

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT fait une remarque concernant le « mot du maire » du flash n°9. Il demande que l'opposition municipale ne soit pas systématiquement associée aux décisions prises par la majorité. Il rappelle notamment que l'opposition s'est prononcée contre la réalisation du city stade,

des ralentisseurs des Carrés et des logements pour les séniors. Le maire fait observer que la réunion annuelle de bilan de mandat du 18 mai donnait l'opportunité à l'ensemble des élus de s'exprimer et de donner leurs positions sur ces dossiers.

Monsieur Emmanuel Michelet quitte la séance avant la levée du conseil par le Maire.

Monsieur Jean Pierre BOUILLOT informe également le maire qu'il n'a pas reçu l'invitation d'une réunion du conseil départemental qui a eu lieu à l'hôpital le mercier le 26 mai dernier. Le maire reconnaît qu'il n'a pas vérifié la transmission de cette invitation et lui renouvelle ses excuses.

Séance levée 23h15